

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 avril 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 10 avril 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de groupes de la société civile syrienne (voir annexe). Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Karen Pierce



**Annexe à la lettre datée du 10 avril 2018 adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous appelons aujourd'hui votre attention sur une attaque chimique meurtrière perpétrée dans la ville de Douma, dans la Ghouta orientale, le 7 avril, qui a coûté la vie à au moins 42 civils syriens, principalement des femmes et des enfants. Les 500 personnes traitées par les médecins et les infirmières à Douma présentaient des symptômes correspondant à une exposition à un agent chimique : détresse respiratoire, cyanose centrale, bave mousseuse et brûlures de la cornée, entre autres.

Cette attaque chimique dévastatrice a eu lieu moins de deux semaines après que des groupes de la société civile syrienne ont écrit au Président du Conseil de sécurité pour l'informer que les États Membres ne parvenaient pas à faire appliquer la résolution 2401 (2018) du Conseil et à protéger les civils syriens. Dans notre lettre, nous avons exprimé notre profonde inquiétude quant à la sécurité de notre peuple dans la Ghouta orientale et attiré l'attention sur le fait que si le cercle vicieux de l'impunité n'était pas brisé, de nouvelles atrocités seraient commises. Comme annoncé, le fait que la résolution 2401 (2018) ne soit pas appliquée a encouragé le régime syrien et ses alliés à employer toutes les armes classiques et non classiques à leur disposition pour tuer, affamer, asphyxier et déplacer de force les civils de la Ghouta orientale et porter des atteintes à leur intégrité physique. Nous avons signalé que si ses crimes de guerre restaient sans conséquences, le régime ne ferait que durcir sa campagne militaire contre les civils syriens. Nous avons mis en garde contre l'imminence de massacres tels que cette récente attaque chimique contre Douma. Malheureusement, nos inquiétudes étaient fondées.

Ces actions s'inscrivent dans le prolongement des violences perpétrées sciemment par le régime, qui anéantit tous les efforts menés pour parvenir à une solution politique. Après l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a exigé que le régime syrien démantèle son programme d'armes chimiques, le peuple syrien a été la cible de centaines d'attaques chimiques commises par les forces du régime d'Assad, notamment d'attaques au sarin et au gaz chloré. Il y a moins d'une semaine, nous avons commémoré le premier anniversaire de l'attaque au sarin commise par le régime à Khan Cheikhoun, dans la province d'Edleb. Il est clair que, tant qu'il n'y aura pas de conséquences concrètes, Assad commettra tous les crimes de guerre qu'il jugera nécessaires pour parvenir à une solution militaire.

Les membres du Conseil doivent s'acquitter des obligations que leur impose le droit international de protéger les civils en Syrie. En sus des déclarations, résolutions et condoléances, nous demandons aux membres du Conseil de :

a) **Faire le nécessaire pour protéger les civils syriens et décourager toute nouvelle attaque indiscriminée à l'avenir.** Dans la résolution 2401 (2018), le Conseil de sécurité a autorisé un cessez-le-feu national : il est grand temps que les membres du Conseil fassent appliquer la résolution, à titre individuel, comme ils ont la capacité de le faire. Les Syriens ne peuvent se permettre d'attendre plus longtemps ;

b) **Veiller à ce que tous les crimes de guerre soient suivis de conséquences concrètes.** Le fait que les crimes de guerre commis par Assad n'aient pas été suivis de conséquences concrètes l'a encouragé à intensifier son action meurtrière par des moyens classiques et chimiques. Il faut respecter les lignes rouges, non seulement pour les attaques chimiques, mais aussi pour toutes les

attaques sans discrimination commises contre des civils. Cette réponse ne doit pas être ponctuelle, mais s'inscrire dans une stratégie globale et suivie visant à dissuader toutes les attaques commises sans discrimination, pas uniquement l'attaque atroce à l'arme chimique commise à Douma ;

c) **Fournir d'urgence une aide humanitaire vitale**, y compris des vivres, des médicaments et des abris, aux millions de personnes déplacées, en particulier celles se trouvant actuellement à Edleb, dont les besoins urgents augmentent. Une aide humanitaire transfrontière doit être apportée de toute urgence à Edleb ;

d) **Créer un tribunal pénal international** chargé de faire en sorte que tous les responsables de crimes de guerre commis depuis le début de la crise en Syrie répondent de leurs actes. Compte tenu du recours répété de la Russie au veto, il est clair que le renvoi devant la Cour pénale internationale est paralysé. Par conséquent, il incombe aux membres de l'Assemblée générale d'agir en leur nom propre pour créer un tribunal pénal.

Le peuple syrien est sans défense face au massacre que continuent de commettre le régime et ses alliés. Combien d'autres innocents doivent périr pour que les États Membres prennent des mesures concrètes pour nous sauver ?

Signataires :

Registre des violations commises en Syrie

Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression

Women Now for Development

Local Development and Small-Projects Support

Baytna Syria

Alseeraj for Development and Healthcare

Coalition de la société civile syrienne Chaml

Dawlaty

Citizenship League

The Day After

The Syrian Forum

Défense civile syrienne/Casques blancs

Local Administration Councils Unit